

## Fiche de présentation et règlement pédagogique du Diplôme d'Université « Droit International Humanitaire » formation en présentiel

Le Diplôme d'Université en Droit International Humanitaire est un diplôme d'une durée d'un an, exclusivement délivré par l'Université Côte d'Azur, qui se situe au niveau 6 dans la nomenclature des diplômes issue du décret n°2019-14 du 8 janvier 2019. Les enseignements y sont assurés conjointement par l'Institut de la Paix et du Développement de l'Université Côte d'Azur et par l'Institut International de Droit Humanitaire de San Remo.

### **PRESENTATION DES INSTITUTS ET DE LEURS EQUIPES PEDAGOGIQUES**

**L'Institut de la Paix et du Développement (IDPD)** de l'Université Côte d'Azur a développé depuis longtemps une expertise dans les domaines du droit international humanitaire (DIH) et de la sécurité internationale. Il délivre un Master en droit international et européen, comportant plusieurs parcours dont l'un, notamment, est consacré à la sécurité internationale.

Son équipe pédagogique se compose de :

- Julie TRIBOLO-FERRAND, Maître de conférences à l'Université Côte d'Azur (responsable du DU).
- Anne-Sophie MILLET-DEVALLE, Professeure à l'Université Côte d'Azur.
- Antonello TANCREDI, Professeur à l'Université Milano-Bicocca.
- Jean-Christophe MARTIN, Professeur à l'Université Côte d'Azur
- Mehdi MEZAGUER, Maître de conférences à l'Université Côte d'Azur.
- Isabelle MOULIER, Maître de conférences à l'Université de Clermont Ferrand.

**L'Institut International de Droit Humanitaire de San Remo (IIHL)** dispense depuis 1976 des cours internationaux dans différents domaines du DIH, suivis à ce jour par plus de 5000 personnes, venant de plus de 170 États. Les cours de l'IIHL ont été recommandés par plusieurs résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies, il s'agit d'une ONG habilitée par l'Organisation des Nations Unies à délivrer une formation hautement spécialisée en DIH.

Son équipe pédagogique se compose de :

- F. POCAR, Président de l'IIDH, ancien président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.
- M. VEUTHEY, Vice-président de l'IIDH.
- G.-L. BERUTO, Chef de projet, IIDH.
- E. GREPPI, Faculté de Droit de l'Université de Turin.
- G. CASTEL, Colonel, directeur adjoint du département pour la formation en DIH, IIDH.
- C. van den WYNGAERT, Ancienne juge à la Cour pénale internationale.
- K. TOUZENIS, Chef de programme, Organisation internationale pour les migrations.
- J. STYTHER, Lieutenant-Colonel dans l'armée britannique, expert militaire en DIH.
- M. SASSOLI, Professeur à l'Université de Genève.
- J. GIORGI, Expert en droit des réfugiés au HCR à Genève.
- C. J. DELFABRO, Directeur du département du droit des réfugiés et des migrations à l'IIDH, ancien chef de la section de protection au centre de formation du HCR à Budapest.
- DIENG, Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la prévention du génocide.

- M. di FILIPO, Professeur de DIH et de droit des réfugiés à l'Université de Pise.
- Y. DINSTEIN, Professeur émérite, Université de Tel Aviv.
- J.-F. DURIEUX, Expert en droit des réfugiés, Refugees Study Center, HCR.
- JIMENEZ-DAMARY, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des personnes déplacées.

## **DEBOUCHES PROFESSIONNELS**

Le développement depuis les années quatre-vingt-dix d'opérations présentant une dimension humanitaire, l'évolution des méthodes de négociation des normes nationales et internationales en la matière, la multiplication des contentieux et leur judiciarisation, ont suscité une forte professionnalisation de ce secteur désormais porteur de nombreux emplois, tant dans le secteur privé et les organisations non gouvernementales, que dans le secteur public et les organisations internationales. **Dans ce cadre, le DU transfrontalier de droit international humanitaire a pour objectif de former un personnel spécialisé sur les aspects juridiques en matière de droit et d'assistance humanitaire, afin de répondre aux demandes du secteur privé et public local, national ou international.** Le DU couvre ainsi les différents aspects du DIH, des plus généraux aux plus spécialisés, des plusthétiques aux plus opérationnels.

## **CONDITIONS D'ACCÈS À LA MENTION**

L'acceptation dans le diplôme est **conditionnée par un niveau d'études qui doit être de Bac+3 au minimum** (licence, LL.B ou tout autre diplôme équivalent), quelle que soit la spécialité dans laquelle le ou les diplômés ont été obtenus. Vous devrez par ailleurs attester sur l'honneur que vous possédez bien, *a minima*, un niveau B2 en langue anglaise, qui vous permettra de suivre les cours éventuellement dispensés en anglais dans le diplôme.

## **ORGANISATION DE LA FORMATION**

La formation dure un an : elle débute mi-septembre de l'année d'inscription et s'achève mi-octobre l'année d'après, après les examens (cf. ci-dessous). **S'agissant des enseignements dispensés à Nice**, un calendrier indiquant les jours et heures des différents cours et conférences est communiqué aux étudiants au début de chaque semestre. Deux cours sont dispensés au premier semestre (Droit du désarmement et de la non-prolifération et Droit International Humanitaire) et trois au second (Droit du recours à la force, Justice pénale internationale, Droit international et Européen des Migrations). Les conférences se répartissent sur l'ensemble de l'année universitaire.

**S'agissant des sessions d'enseignement à San Remo**, une session unique de 5 jours sur le droit des réfugiés est organisée en février/mars. Pour la session de deux semaines sur le droit humanitaire, l'étudiant a le choix entre trois possibilités chaque année : une première session est habituellement organisée au mois de novembre/décembre, une deuxième en avril / mai et une troisième en juin / juillet. Les dates des sessions ne sont pas fixes et peuvent varier en fonction des besoins et contraintes diverses. L'IIDH communique elle-même au début de l'automne les dates précises des différentes sessions proposées aux étudiants, qui doivent lui faire connaître par retour de mail et en temps utile leur choix.

## **LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

Une session annuelle d'examens est organisée **sur une seule journée mi-septembre à Nice** et comporte :

- Le matin, une épreuve écrite de 2H portant sur le droit international humanitaire (coeff. 1)
- L'après-midi, deux épreuves orales d'une durée de 20mn chacune, portant l'une sur le droit des réfugiés (coeff. 1), l'autre sur l'une des autres matières du diplôme (coeff. 1), tirée au sort à chaque session.

Les notes des deux épreuves se compensent, **sous réserve d'une note éliminatoire de 07 / 20**. En cas d'impossibilité de se présenter à la première session mi-septembre, ou en cas d'échec lors de cette première session, une **session de rattrapage se déroule mi-octobre**, selon les mêmes modalités.

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve
UE : Droit du recours à la force IdPD (Nice)	20 heures CM	CT oral	20 minutes
UE : Droit du désarmement et de la non-prolifération IdPD (Nice)	20 heures CM		
UE : Justice pénale internationale IdPD (Nice)	5 heures CM		
UE : Droit International et Européen des migrations IdPD (Nice)	30 heures CM		
UE : Droit des réfugiés IIDH (San Remo)	35 heures TD (5 jours)	CT oral	20 minutes
UE : Cycle de conférence et exposés IdPD (Nice)	20 heures CM		
UE : Droit international humanitaire IdPD (Nice)	20 heures CM	CT écrit	2 heures
UE : Droit international humanitaire IIDH (San Remo)	80 heures TD (2 semaines)		

## **CANDIDATURE ET INSCRIPTION**

Deux cas différents peuvent se présenter :

- ☞ **Si vous venez d'un pays soumis à une obligation de visa** et que vous souhaitez candidater au DU en formation présentielle, la procédure de candidature se déroulera à l'automne qui précède l'année d'inscription dans le diplôme (automne 2021 pour une inscription en septembre 2022 par exemple), sur la plateforme en ligne nommée "Études en France" accessible à l'adresse :  
☞ <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentication/login.html>

Cette plateforme du gouvernement français centralise toutes les candidatures des étudiants étrangers soumis à une obligation de visa. Son but est de vous simplifier les choses en vous permettant en même temps de candidater pour la formation que vous souhaitez effectuer en France et de faire une demande de visa étudiant en lien avec cette formation. Toutes les informations relatives à la procédure sur la plateforme « Études en France » sont disponibles à cette adresse : <https://www.campusfrance.org/fr/candidature-procedure-etudes-en-france>. Suivez simplement les étapes qui y sont mentionnées et déposez ainsi votre candidature au DU transfrontalier de DIH (formation présentielle).

- ☞ **Dans tous les autres cas, et dès lors que vous n'avez pas besoin de visa**, la procédure de candidature s'effectuera en ligne, entre le mois de mai et le mois de septembre de l'année d'inscription (donc entre mai 2022 et septembre 2022 pour une inscription au titre de l'année universitaire 2022/2023), directement sur le site E-candidat de l'Université de Nice à l'adresse <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>. Vous devrez créer un compte sur le site E-candidat pour pouvoir postuler. Une fois votre compte créé, la candidature au DU sera possible en suivant la procédure suivante:

Candidatures -> Offre de formation -> A1D2 : Diplôme d'Université 2ème cycle.

Une fois que vous aurez sélectionné le DU transfrontalier de DIH (formation présentielle), remplissez les informations qui vous seront demandées.

Scannez et téléchargez les pièces justificatives qui vous seront demandées puis validez.

Si vous ne réalisez pas cette procédure en une seule fois, vous pourrez sauvegarder les informations et documents déjà déposés sur le site puis reprendre la procédure un peu plus tard. La date-limite de validation de votre dossier de candidature vous sera communiquée lors de votre connexion.

Une fois votre candidature validée, votre dossier sera examiné et une réponse vous sera adressée le plus rapidement possible (d'ordinaire au plus tard en juillet pour ceux qui candidatent dès le mois de mai). En cas d'acceptation de votre candidature, vous recevrez par mail une notification vous informant de votre acceptation dans la formation et vous invitant à confirmer, dans un délai de 7 jours, votre choix de vous inscrire dans cette formation. Une fois cette confirmation effectuée par vos soins, vous serez invité(e) à vous inscrire en ligne dès le mois de septembre de l'année d'inscription. L'inscription administrative dans le diplôme, qui permet d'obtenir les codes d'accès à la plateforme de E-learning de l'Université, n'est effective qu'à compter du paiement des frais d'inscription.

**Le coût de l'inscription est de 1157 euros pour l'année universitaire 2022/2023.** Aucune bourse ne peut être accordée pour ce diplôme. En revanche, le paiement des frais d'inscription peut être réalisé :  
En une seule fois : la date limite de paiement des frais d'inscription est fixée **au 30 novembre**.  
En trois fois sans frais **si l'étudiant le demande avant le 15 octobre** : un tiers du montant des frais d'inscription est alors versé en septembre/octobre, un tiers en novembre et un tiers en décembre.

Le paiement des frais d'inscription, qu'il soit réalisé en une seule fois ou en trois fois sans frais, devra être effectué par virement bancaire exclusivement, grâce au RIB de l'Université Côte d'Azur disponible en ligne à l'adresse : <https://univ-cotedazur.fr/candidater-et-s-inscrire/foire-aux-questions-faq>

#### RENSEIGNEMENTS :

IdPD – Campus Trotabas – Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1

☎ +33 4 89 15 26 63 Courriel : [idpd@univ-cotedazur.fr](mailto:idpd@univ-cotedazur.fr)

Site Internet : <https://idpd.univ-cotedazur.fr/formations/du-droit-international-humanitaire>